



FICHE DE PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

FR7200682 « Palus de Saint Loubès et d'Izon »

Le programme Natura 2000 en bref :

Natura 2000 vise à la protection des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont donc pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectifs (Docob), puis son animation. Il constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et des espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains .

Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000.

L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCOB, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de l'opérateur Natura 2000, et téléchargeable sur internet sur les sites dédiés (voir *infra*)

Le DOCOB du site «Palus de Saint Loubès et d'Izon» qui vise la la conservation des habitats a été validé par le comité de pilotage le 20 décembre 2013..

- **Présentation du site**

Situés sur la rive gauche de la Dordogne.à environ 30 kilomètres au Nord-Est de Bordeaux, le site Natura 2000 «Palus de Saint Loubès et d'Izon» est formé de deux entités qui sont composées d'ensembles bocagers, de mosaïques de prairies à hygrométrie variable, de forêts et d'eaux douces intérieures (eaux stagnantes et eaux courantes)

Le site a été désigné Zone Spéciale de Conservation le 21 août 2006

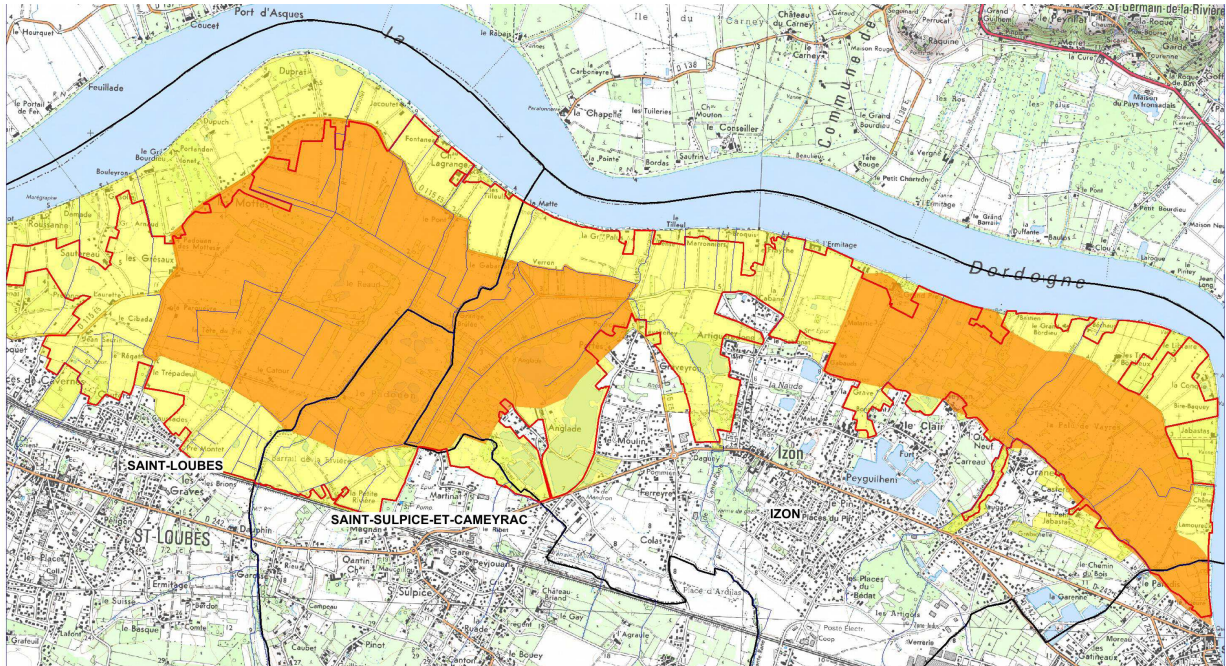
Le site Natura 2000 «Palus de Saint Loubès et d'Izon» s'étend sur 1240ha et sur 4 communes :

Izon, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Vayres.

Structure en charge de l'élaboration du DOCOB : Commune d'Izon

Président du Copil : Monsieur l'adjoint au maire de la commune d'Izon

- La cartographie du site «Palus de Saint Loubès et d'Izon».



= Périmètre initial
 = Périmètre proposé

- Les espèces présentes et les enjeux écologiques

Ce qui a été répertorié sur le site :

Neuf habitats d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive CEE 92/43 « Habitats » dont 3 d'intérêt prioritaire:

Voiles flottants des eaux stagnantes eutrophes à lentilles	[3150-3] [3150-4]
Voiles flottants à Petite Lentilles d'eau	3150-3
Mégaphorbiaies eutrophiles	6430-4
Mégaphorbiaies mésotrophiles	6430-1

Ourlets nitrophiles hémi-sciaphiles des bords de cours d'eau boisé	[6430-7]
Ourlet héliophile des haies et des talus forestier à <i>Torilis</i>	[6430-7]
Aulnaies - Frênaies alluviales	[91E0*] [91F0]
Aulnaies - Frênaies alluviales à <i>Laïche</i> espacée des petits ruisseaux	91E0-8 *
Frênaie - Chênaie - Ormaie des grands fleuves	91F0-3

* : Habitat prioritaire

Neuf espèces d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe II de la directive CEE 92/43 « Habitats », dont deux d'intérêt prioritaire

Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)*	1356*
Lucane Cerf Volant	1083
Grand Capricorne	1088
Cuivré des Marais	1060
Angélique des estuaires*	1607*

* : Espèces : prioritaire

Enjeux de conservation qui ont été fixés pour guider la stratégie d'intervention à l'échelle du site :

- 5 objectifs de conservation hiérarchisés

- **A. Maintenir et reconquérir les surfaces et les fonctionnalités des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace**

Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces existant.

Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Restaurer les habitats ouverts dont l'entretien n'est plus assuré Encourager la réalisation des entretiens et des aménagements en période non perturbante pour les espèces Lutter contre la régression du Vison d'Europe.

Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Restaurer les zones dégradées par des dépôts d'ordures et remblais Encourager la gestion environnementale des peupleraies.

- **B. Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau, fossés et plans d'eau du site**

Maintenir le fonctionnement hydrologique des marais en respectant le cycle naturel de l'eau. Réaliser un entretien raisonné des mares et des plans d'eau Réaliser un entretien raisonné des berges et du lit des cours d'eau et des fossés Rétablir la continuité du réseau hydrographique.

Améliorer les capacités d'accueil de la faune piscicole.

Mettre en place une gestion commune et concertée de l'eau sur le site .

- **C. Lutter contre les espèces invasives et indésirables**

Limiter la prolifération des espèces végétales et animales invasives.

Mettre en place un suivi et une lutte collective raisonnée Informer les usagers et les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000.

- **D. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site**

Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation. Informer et sensibiliser le public sur les espèces invasives et nuisibles Animer le DOCOB.

- **E. Améliorer les connaissances écologiques et évaluer les actions du DOCOB**

Améliorer la connaissance sur l'utilisation du site par les espèces d'intérêt communautaire Suivre l'évolution du site.

- **Les enjeux socio-économiques**

La Zone Spéciale de Conservation «Palus de Saint Loubès et d'Izon» est essentiellement occupée par les activités suivantes :

- L'élevage extensif, activité agricole traditionnelle des palus permettait le maintien de surfaces de prairies humides. Il est aujourd'hui menacé et en déclin sur la rive gauche

de la Dordogne. Cette activité est remplacées par la céréaliculture, par la populiculture et par une urbanisation diffuse.

■ Des activités de services :

Stockage de pneus et de véhicules hors d'usage, blanchisserie, extraction de granulats, chenil.

■ Les autres activités humaines du site sont :

La sylviculture (populiculture).

La chasse qui constitue une activité déterminante pour la préservation de la biodiversité, et la pêche.

Le tourisme, la randonnée sont aussi présents sur le site.

Pour aller plus loin...

Structure porteuse de l'élaboration du DOCOB :
Commune d'IZON

animateur :

A définir

DDTM/Service Eau et Nature/Natura 2000

05 56 24 86 69/05 56 24 88 86

- Autres sites internet :

- Ministère Ecologie : [ww.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

- Site Dreal :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

- Portail Natura2000: ww.natura2000.fr